

# FEMI 2026 : davantage de droits dans un monde qui érige des frontières

Dans un contexte mondial marqué par le durcissement des politiques migratoires et la montée des discours de rejet, Ayuda en Acción défend une conviction simple : les migrations ne se gèrent pas avec davantage de peur, mais avec davantage de droits, de coopération et de politiques fondées sur des données factuelles.

Le Forum d'examen des migrations internationales (FEMI) constitue, tous les quatre ans, le principal espace de suivi de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les États y évaluent les progrès accomplis et adoptent une déclaration destinée à orienter les futures politiques migratoires à l'échelle mondiale.

À l'issue du FEMI 2026, nous saluons l'adoption de cette déclaration tout en soulignant ses limites. Dans un contexte international de plus en plus restrictif, le texte peine à répondre à certains enjeux essentiels et reste insuffisant sur des questions aussi fondamentales que l'élimination de la détention des enfants dans les contextes migratoires.

## Quand le climat pousse à partir

La mobilité liée aux effets du changement climatique a constitué l'un des axes centraux de notre participation. Nous avons porté la voix des personnes contraintes de se déplacer — ou, au contraire, empêchées de le faire — sous l'effet des catastrophes naturelles, de la dégradation de l'environnement et des conséquences du changement climatique, dans des territoires déjà fragilisés par la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les inégalités, la violence ou la faiblesse des institutions.

En Mésio-Amérique, les sécheresses, les inondations, les ouragans et la dégradation des écosystèmes influencent de plus en plus les décisions des familles de rester ou de partir. Nous avons rappelé une réalité essentielle : les effets du changement climatique ne se manifestent jamais de manière isolée. Ils aggravent les inégalités structurelles, fragilisent les moyens de subsistance, accentuent l'insécurité alimentaire et compromettent le droit des populations à vivre dignement sur leurs territoires.

Lors de l'événement parallèle « Mobilité climatique : enseignements et perspectives du dialogue régional dans le cadre de la Conférence régionale sur les migrations (CRM) », organisé avec la CRM, le gouvernement espagnol, la RROCM et plusieurs acteurs communautaires, nous avons défendu l'idée que la mobilité climatique doit être reconnue comme une question de droits humains, de justice climatique et de responsabilité partagée, et non comme un simple enjeu humanitaire.

Si la région a progressé dans la reconnaissance du lien entre climat et mobilité humaine, un écart important subsiste entre cette prise de conscience et sa traduction dans les politiques publiques, les mécanismes de protection et les financements disponibles.

À nos yeux, la déclaration finale du FEMI 2026 accorde encore une place marginale à cette réalité. Le changement climatique n'y apparaît pas comme un enjeu transversal structurant des politiques migratoires et ne se traduit pas par des engagements concrets en matière d'adaptation territoriale, de financement climatique, de protection temporaire ou de participation effective des communautés concernées.

## La régularisation, un levier efficace de gouvernance migratoire

Le deuxième thème au cœur de notre action a été la régularisation des personnes migrantes. Les faits sont clairs : lorsque les voies de migration régulière sont insuffisantes ou inaccessibles, les migrations ne cessent pas. Elles deviennent simplement plus dangereuses, plus précaires et plus coûteuses, tant pour les personnes concernées que pour les États.

Dans ce contexte, la régularisation ne doit pas être considérée comme une mesure exceptionnelle, mais comme un véritable outil de gouvernance permettant de réduire les vulnérabilités, de favoriser l'inclusion et d'améliorer la capacité de planification des pouvoirs publics.

Cette approche est reconnue par le Pacte mondial, notamment à travers ses objectifs 5 et 7, qui encouragent les changements de statut et les évaluations individuelles afin de répondre aux situations de vulnérabilité générées par des systèmes migratoires qui n'offrent pas suffisamment de voies d'accès légales.

Des expériences telles que le Statut de protection temporaire mis en œuvre en Colombie ou les dispositifs de régularisation développés en Espagne ont démontré des effets positifs sur l'intégration professionnelle, la cohésion sociale et l'accès aux services essentiels, sans qu'aucune preuve ne vienne confirmer les prétendus « appels d'air » souvent invoqués par les discours hostiles aux droits des personnes migrantes.

C'est dans cette perspective que nous avons coorganisé l'événement « Une régularisation réussie sous tous les angles : enseignements multi-acteurs pour une mise en œuvre sur le terrain », aux côtés des gouvernements de Colombie et d'Espagne, du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, du Comité d'action de la société civile, de PICUM et du Réseau des organisations de migrants en Espagne.

L'objectif était de démontrer, à partir d'expériences concrètes et de données solides, que la régularisation produit des résultats lorsqu'elle est accessible, flexible et inclusive, et que sa réussite repose sur une coopération étroite entre institutions publiques, organisations de la société civile et communautés migrantes.

La comparaison avec la déclaration adoptée en 2026 révèle toutefois une évolution préoccupante. Alors que la régularisation était explicitement reconnue comme une bonne pratique dans le texte de 2022, elle n'est plus mentionnée aujourd'hui que de manière beaucoup plus limitée. Cette évolution reflète la progression de discours centrés sur la sécurité au détriment d'approches fondées sur les droits humains et réduit la place accordée à la régularisation comme outil légitime de gestion des migrations.

## Retour et réintégration : l'histoire ne s'arrête pas au retour

Le troisième pilier de notre participation concernait le retour et la réintégration des personnes expulsées ou revenues dans leur pays d'origine.

Le retour ne se résume ni à un trajet effectué en sens inverse ni à une simple procédure administrative entre États. Il s'agit d'un processus complexe qui implique l'accueil, la délivrance de documents administratifs, la réunification familiale, l'accès aux services essentiels, à l'emploi, à la santé mentale et, plus largement, la reconstruction d'un projet de vie.

Avec le Bloc latino-américain sur les migrations, le Réseau CLAMOR, la Fédération luthérienne mondiale, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et le gouvernement du Guatemala, nous avons coorganisé l'événement « Vers une intégration et une réintégration dignes des personnes expulsées et de retour forcé en Amérique latine ».

Cet échange a permis de mettre en lumière une réalité souvent négligée : si des progrès ont été accomplis dans la région en matière d'accueil immédiat, notamment durant les premières 72 heures après le retour, la réintégration à moyen et long terme demeure largement insuffisante.

Pour Ayuda en Acción, la réintégration doit être envisagée comme un processus de long terme, transnational et familial. Elle nécessite des politiques publiques durables, des financements clairement identifiés, une coordination entre les différents niveaux de gouvernement ainsi qu'une participation active des personnes concernées et de la société civile.

Nous avons notamment souligné la nécessité d'agir dans huit domaines prioritaires : le statut juridique et la documentation, la stabilité économique, l'accès à l'emploi, le logement, l'éducation — en particulier pour les enfants et les adolescents ayant grandi à l'étranger —, l'accompagnement familial, la santé mentale et l'accès aux systèmes de protection sociale.

La déclaration finale reconnaît l'existence de lacunes en matière de retour sûr, de réadmission digne et de réintégration durable. Toutefois, elle ne propose toujours pas de changement de paradigme. L'accent demeure davantage mis sur la logistique du retour et de l'accueil immédiat que sur la reconstruction effective des trajectoires de vie.

## En route vers le FEMI 2030

Dans un contexte international de plus en plus polarisé, nous réaffirmons la nécessité de défendre les droits humains des personnes migrantes comme fondement incontournable de toute politique publique. Nous continuons également de croire au multilatéralisme et à la coopération internationale comme conditions essentielles d'une gouvernance migratoire plus juste, plus efficace et plus durable.

Le défi qui s'ouvre désormais est à la fois concret et ambitieux : transformer les avancées inscrites dans la déclaration en actions réelles. Cela implique de renforcer la coopération avec les États engagés en faveur des droits humains, de poursuivre le dialogue avec ceux qui demeurent réticents et de contribuer à construire des récits publics qui reconnaissent les apports de la mobilité humaine face aux discours de peur et de désinformation.

Ayuda en Acción poursuivra cet engagement, sur les territoires comme dans les espaces internationaux, en faisant le lien entre les réalités locales et les débats mondiaux. Car le FEMI n'est pas un point d'arrivée, mais une étape dans un processus collectif de transformation. Et c'est avec cette même conviction que nous continuerons à travailler afin d'aborder le FEMI 2030 avec des avancées concrètes et mesurables.